

DECISION N° 136-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230531-DAJ-DEC-23-196-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2023

Publication : 02/06/2023

portant validation des devis de la société VEOLIA pour les travaux de sécurisation des sites d'eau potable

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu les propositions de la société VEOLIA pour les travaux de sécurisation des sites d'eau potable ;

Considérant que les propositions de la société VEOLIA sont conformes aux attentes de la collectivité et aux préconisations de l'ARS ;

DECIDE :

- De valider les devis de la société VEOLIA pour les travaux de sécurisation des sites d'eau potable d'un montant de 6 972.00 € HT et de 5 204.00 € HT